

ANCY SUR MOSELLE

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Pièce n°2 - Document approuvé par délibération du Conseil Municipal, le :

I/ Le scénario d'évolution retenu : favoriser une croissance maîtrisée

Prévision démographique :

La commune s'est fixée l'objectif de maintenir sa population actuelle et d'accueillir des habitants supplémentaires dans une moindre mesure. La volonté communale est de compter à l'horizon 2025-2030 1600 habitants, soit un taux de variation annuel de 0,7 %.

La consommation d'espace :

D'après les données communales (basées sur les permis de construire accordés de 2000 à 2011), la consommation d'espaces pour l'urbanisation représentait 3,36 hectares entre 2000 et 2011.

Cela a permis la construction de 37 pavillons individuels (soit des parcelles de 900 m² environ, soit 10 logements par hectares environ).

Afin de limiter la consommation foncière, la commune se fixe pour objectif d'atteindre la densité de 20 logements à l'hectare dans les futures zones d'extension.

En application des lois « Solidarité et Renouvellement Urbains », « Urbanisme et habitat », et « lois Grenelles » :

- La commune souhaite participer à la lutte contre l'étalement urbain et à la modération de la consommation de l'espace en priorisant la densification des parties actuellement urbanisées. La commune entend favoriser le renouvellement urbain, notamment par la prise en compte des logements vacants.
- La commune appuie son projet d'urbanisation sur la présence de la gare SNCF afin d'offrir à ses futurs habitants une alternative à la voiture individuelle.
- Le projet de développement de la commune vise à maîtriser l'urbanisation en extension et privilégier l'urbanisation des dents creuses afin de préserver le paysage communal.
- La volonté communale est d'accueillir de la population afin de maintenir les services. Le but est de pérenniser les équipements existants (scolaires, péri scolaire, sportifs...), au niveau communal et intercommunal.
- ANCY SUR MOSELLE est également attentif à la problématique énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre : en ce sens, la commune souhaite pouvoir encourager le recours aux énergies renouvelables et une meilleure gestion des eaux pluviales.



II/ Les objectifs du PADD de la commune d'ANCY SUR MOSELLE :

- Valoriser le patrimoine naturel et urbain.
- Assurer un développement urbain maîtrisé visant une évolution limitée.
- Soutenir le tissu économique et social.
- Développer les espaces de vie sur le territoire.

Explications :

- Le PADD intègre la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse, la diversité et la qualité des éléments patrimoniaux naturels et urbains présents sur le territoire communal. Il impose un équilibre entre une urbanisation de qualité et la protection des ces différents éléments.
- La commune affiche son ambition de préserver les continuités écologiques et les éléments paysagers. L'objectif est de permettre le développement d'ANCY SUR MOSELLE en tenant compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable et accueillant pour les habitants.
- Ainsi, la commune affirme sa volonté de se détacher de la ville en renforçant son identité villageoise tout en assumant son rôle de commune périurbaine.

Orientations :

- ✓ Protéger certains éléments patrimoniaux.
- ✓ Mettre en valeur les espaces naturels.
- ✓ Aménager les bords de la Moselle.
- ✓ Rouvrir le paysage sur les coteaux.
- ✓ Préserver les ripisylves et les zones inondables afin de maintenir cette continuité écologique.
- ✓ Préserver l'environnement forestier.
- ✓ Conserver une identité de village vigneron.
- ✓ Revaloriser les vergers autour du village.

Objectif n°1 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN



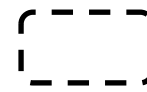
Légende :



Rouvrir le paysage.



Préserver les forêts.



Retravailler le
périmètre des
monuments
historiques



Aménager les bords de
la Moselle



Préserver les corridors
aquatiques



Préserver les corridors
forestiers

Explications :

- Le conseil municipal d'ANCY SUR MOSELLE souhaite maîtriser le développement urbain de la commune. La volonté forte de ne pas se transformer en cité dortoir alliée aux caractéristiques territoriales particulières (zone inondable, topographie, voies de communication...) débouchent sur un développement maîtrisé soucieux de l'identité communale.
- Le projet urbain préconisé dans le PADD s'appuie à la fois sur les possibilités de densification et de renouvellement de certains secteurs du tissu bâti existant et sur l'extension soignée, organisée et limitée de l'enveloppe urbaine en cohérence avec la définition même d'un village.
- Il sera réalisé en limitant la consommation des espaces dans un contexte de développement durable afin de préserver les possibilités d'extensions à plus long terme.






Orientations :

- ✓ Maîtriser la densification dans le centre ancien.
- ✓ Eviter les constructions en second rideau.
- ✓ Limiter l'étalement urbain.
- ✓ Maîtriser l'urbanisation au contact des Parties Actuellement Urbanisées.
- ✓ Amenuiser les impacts de l'urbanisation.
- ✓ Intégrer les extensions urbaines aux espaces existants.
- ✓ Prendre en compte les risques naturels.
- ✓ Permettre un renouvellement de la population.
- ✓ Permettre de bonnes conditions de stationnement dans les zones à développer.

**Objectif n°2 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT MAITRISE EN VISANT
UNE EVOLUTION LIMITEE**



Légende :

-  **PPRI rouge.**
-  **PPRMT rouge.**
-  **Secteur de développement de l'habitat à mobiliser**
-  **Limite topographique de l'urbanisation**
-  **Sens de la pente**

Explications :

- La municipalité souhaite soutenir de manière efficace l'activité économique et sociale sur son territoire.

A ce titre, elle souhaite :

- maintenir les activités en place et permettre leur développement,
 - définir des conditions d'accueil optimales pour de nouvelles activités,
 - préserver les services existants.
- Cette volonté majeure s'inscrit dans une politique intercommunale ayant pour but de favoriser l'emploi et la création d'entreprise à différentes échelles.
- L'offre en équipements et services de la commune constitue un des éléments essentiels de son attractivité, de sa viabilité et de sa vitalité.

Orientations :

- ✓ S'appuyer sur la bonne accessibilité communale (voie ferrée + gare ; routes départementales).
- ✓ Maintenir et permettre le développement des activités économiques et des services en place.
- ✓ Conserver la structure scolaire.
- ✓ Développer les communications numériques.
- ✓ Conserver une activité économique et sociale à l'échelle de la commune.

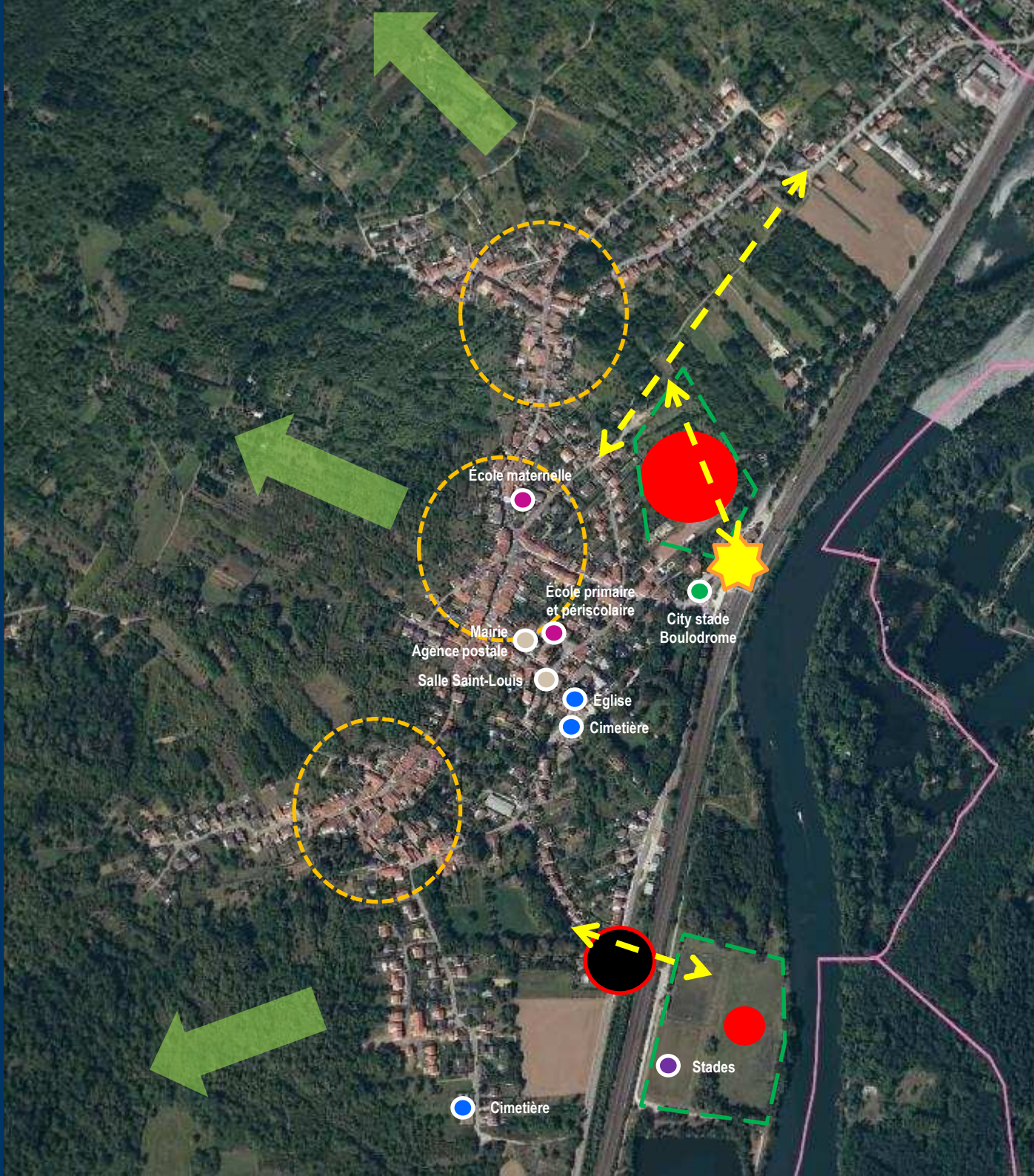
Explications :

- L'existence de lieux publics au sein d'une commune permet un développement d'une vie sociale de qualité et participe à la création ou à l'amélioration de liens sociaux.
- La municipalité souhaite modifier l'organisation urbaine en s'appuyant sur le développement des liaisons internes à la commune permettant une accessibilité dans les meilleures conditions à l'ensemble des espaces publics communaux actuels et futurs.
- Parallèlement, la requalification et l'aménagement de certains espaces pourraient engager un changement d'image et entraîner un certain dynamisme des terrains disponibles, des services et des différentes activités.

Orientations :

- ✓ Améliorer l'aire de jeux et de loisirs en bordure des « fenottes ».
- ✓ Relier les différents espaces publics communaux.
- ✓ Améliorer la trame des liaisons douces sur l'ensemble du territoire et notamment vers la gare SNCF.
- ✓ Permettre une meilleure accessibilité aux espaces naturels.
- ✓ Améliorer le stationnement sur la commune et retrouver la fonction initiale des trottoirs.
- ✓ Création d'un espace public.
- ✓ Aménagement de terrains permettant une activité ludique et/ou sportive.

Objectif n°4 : DEVELOPPER LES ESPACES DE VIE SUR LE TERRITOIRE



Légende :



Aménagement de terrains pour la pratique des loisirs.



Renforcer le stationnement



Aménagement d'aire de loisirs



Accessibilité à améliorer



Permettre une accessibilité aux espaces naturels



Améliorer les liaisons douces



Gare SNCF



TOPOS
U R B A N I S M E

www.toposweb.com
mail@toposweb.com

une société



GRUPPE TOPOS INGENIERE